

swiss unihockey

Commission des arbitres (CA)

Arbitrage – administration 2020/2021

Inscription des arbitres, planification de la formation, prescriptions de contingent et informations



Sommaire

Introduction	3
Trouver des arbitres qui s'engagent pour plusieurs années – oui, mais comment ?	4
Nouveautés importantes pour la saison 2020/21	5
Formation pratique pour les arbitres	5
Test des règles lors des cours d'arbitres	5
Formation continue pour les arbitres expérimentés.....	5
Prescriptions de contingent.....	5
Inscription des arbitres.....	6
Nouveaux arbitres	6
Arbitres de réserve [<i>backup</i>] (grand/petit terrain)	6
Arbitres de réserve [<i>backup</i>] déjà en fonction (grand/petit terrain).....	7
Nouveaux observateurs grand terrain / petit terrain	7
Nouveaux instructeurs	7
Inscription aux cours.....	8
Nouveaux arbitres : cours de base grand terrain et petit terrain.....	8
Changement entre petit terrain et grand terrain.....	9
Observateurs / instructeurs	9
Changements de statut d'arbitre.....	10
Formulaires	10
Démissions.....	10
Dispenses	10
Transferts	10

Introduction

Chers responsables de club et responsables des arbitres,

La nouvelle année vient à peine de commencer que l'association et les clubs doivent déjà s'atteler dans les grandes lignes à la planification de la saison prochaine.

Parmi les points importants de celle-ci figurent notamment le recrutement de nouveaux arbitres et la gestion des arbitres déjà en fonction, dans le but de garantir à l'avenir également un championnat solide et sans problèmes majeurs. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel d'assurer dans ce domaine une continuité et un développement durable. A cet effet, nous avons consigné à la page suivante quelques conseils qui pourraient vous servir de « fil rouge » et vous aider à définir de bons critères à appliquer lors de la recherche et du recrutement de nouveaux arbitres.

Vous trouverez également dans les pages suivantes des informations détaillées concernant tous les sujets administratifs importants dans l'arbitrage, que nous vous prions de bien vouloir lire attentivement. En cas de questions, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Afin de ne pas alourdir le texte, seul le genre masculin est utilisé pour désigner les arbitres dans le présent document. Nous tenons toutefois à préciser expressément que swiss unihockey accorde aussi une grande importance à ce que davantage d'arbitres féminines soient formées et soutenues à l'avenir. N'hésitez donc pas à encourager vos membres féminins à assurer la fonction d'arbitre.

Un grand merci à vous !

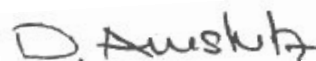
swiss unihockey



Carla Scheidegger
Responsable des compétitions



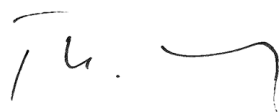
Jonas Uebersax
Coordinateur formation



Denise Amstutz
Resp. d'équipe des arbitres amateurs



Lukas Gyger
Chef de la CA



Thomas Erhard
Resp. formation des arbitres



Thomas Buntschu
Resp. formation des arbitres amateurs

Trouver des arbitres qui s'engagent pour plusieurs années – oui, mais comment ?

Chaque année, nous devons malheureusement faire le même constat : il y a toujours un très grand nombre d'arbitres qui démissionnent après seulement une saison. D'après notre expérience et différents retours qui nous sont parvenus, il y a toutefois des raisons d'espérer une diminution du nombre de démissions de vos arbitres si vous accordez une attention particulière à quelques points que nous avons résumés ci-dessous :

Un arbitre est fortement mis à contribution du point de vue émotionnel sur le terrain. Il convient donc de rechercher des candidats qui sont émotionnellement solides. En général, pour des raisons psychologiques liées au développement, de jeunes candidats sont justement vite débordés par certaines situations du quotidien d'un arbitre, et décident de démissionner. De plus, beaucoup écartent alors la possibilité d'un éventuel retour à l'arbitrage, malgré leur potentiel. Un profil qui pourrait mieux convenir serait par exemple celui de membres expérimentés et de longue date désirant réduire leur activité au sein d'un club mais qui le soutiendraient encore volontiers d'une autre manière.

Un arbitre doit être capable d'assumer la direction du jeu. Toutes les connaissances des règles que peut acquérir un arbitre ne lui serviront à rien s'il ne parvient pas à les faire appliquer sur le terrain avec sa propre personnalité. Cette situation engendre de la frustration et en fin de compte une rapide démission. Nous vous conseillons donc d'accorder une attention particulière, lors de votre recherche, à la personnalité de votre candidat arbitre : idéalement, celui-ci devrait avoir un esprit de décision, une bonne communication et une forte capacité de persuasion. Il est déconseillé d'inscrire à un cours d'arbitre un candidat qui n'a simplement pas osé dire non.

Un arbitre, en tant que collaborateur volontaire, est seul en milieu étranger. Un arbitre, en particulier quand il est débutant, n'entend hélas que rarement un « merci, arbitre ! ». En outre, comme il doit officier en dehors de son propre club pour des raisons de neutralité, son engagement passe souvent inaperçu même pour son club. Pourtant, les collaborateurs volontaires ont besoin d'une certaine reconnaissance ! Même un membre de club dévoué risque de perdre sa motivation s'il ne se sent pas reconnu et donc de démissionner.

Le soutien est donc primordial ! Ainsi, en lieu et place de l'éternelle recherche de nouveaux arbitres, s'avérant souvent pénible, il vaut la peine d'aller voir de temps en temps un match d'un de ses arbitres déjà en fonction, de prendre le pouls et de le soutenir lorsqu'il rencontre des problèmes. Un arbitre qui a le sentiment d'être reconnu et compris, qui ne se sent pas délaissé, sera davantage motivé et moins enclin à la démission. Pour toutes ces raisons, l'engagement d'un responsable des arbitres a également fait ses preuves dans de nombreux clubs.

Nous sommes convaincus que, malgré l'obligation de remplir un contingent, un choix consciencieux de vos candidats arbitres sera grandement profitable à votre club à moyen terme, non seulement financièrement, mais aussi concernant l'investissement que vous fournissez ainsi que vos nerfs...

De plus, vous contribuerez ainsi à l'amélioration de la qualité des arbitres et par conséquent également au développement de notre sport.

Nouveautés importantes pour la saison 2020/21

Formation pratique pour les arbitres

Etant donné que cette forme de cours a été testée avec succès lors des deux années passées, le ressort Formation a pris la décision, à partir de cette année, d'organiser **tous les cours de base sous forme de cours pratiques dans des halles de sport**. Du côté des arbitres débutants qui y ont participé, cette forme de cours a aussi remporté une large approbation. Nous espérons ainsi préparer au mieux les participants à leur future activité d'arbitre et, à long terme, diminuer le nombre de démissions.

En plus de ces cours de base pratiques, nous avons prévu cette année également d'organiser un **cours d'approfondissement pratique pour arbitres petit terrain** ainsi que des **cours pratiques pour arbitres expérimentés** ; les matches d'un championnat scolaire serviront de base à une réflexion personnelle et à une formation pratique reposant sur l'échange de feedbacks entre participants.

De plus, tous les arbitres ont la possibilité de s'inscrire sur une base volontaire à l'un des **cours pratiques pour tous**. Ces derniers se déroulent dans le cadre de tournois de préparation, lors desquels les arbitres peuvent diriger des matches dans des catégories de jeu adéquates. A cette occasion, les arbitres sont accompagnés et coachés par des formateurs expérimentés (notamment des instructeurs et observateurs). Ces cours ne sont pas destinés uniquement aux nouveaux arbitres, mais à tous ceux qui sont intéressés. L'échange entre arbitres de différents niveaux et possédant plus ou moins d'expérience est au centre de ce type de cours et l'inscription est gratuite. Les arbitres intéressés ont désormais la possibilité de s'y inscrire directement via le portail. Attention : ce type de cours est facultatif, mais les arbitres qui s'y inscrivent ont l'obligation d'y participer effectivement.

Test des règles lors des cours d'arbitres

Cette année, un test des règles aura à nouveau lieu lors de tous les cours d'arbitres. La réussite de ce test est une condition sine qua non pour être autorisé à diriger des matches en tant qu'arbitre actif.

Formation continue pour les arbitres expérimentés

Les arbitres expérimentés auront eux aussi un cours théorique au programme, cette année. Dans ce type de cours, nous nous efforçons de trouver un bon dosage entre les répétitions et de nouveaux aspects, afin que les plus anciens puissent également en profiter. Attention : il est important de bien se préparer au test des règles ; il est en effet déjà arrivé que certains arbitres expérimentés essuient un échec.

Prescriptions de contingent

Il n'y a aucune modification concernant les prescriptions de contingent. S'appliquent pour la saison 2020/21 les prescriptions de contingent figurant dans le Règlement des arbitres, paragraphe 2.

Un tableau destiné au calcul du contingent d'arbitres est à disposition dans la rubrique de téléchargement du site de swiss unihockey, sous « Arbitres » : <https://www.swissunihockey.ch/fr/administration/telechargement/>

Inscription des arbitres

Ci-après sont décrites les procédures d'inscription pour les différentes catégories d'arbitres.

Les responsables des arbitres des clubs sont tenus de s'assurer que leurs arbitres (également valable pour les arbitres de réserve [*backup*] déjà en fonction) s'inscrivent à temps aux cours correspondants, à savoir jusqu'au **31 mars 2020**. Des inscriptions faites en retard ne peuvent être prises en compte que sous réserve de places libres aux cours et contre versement d'une taxe de retard (amende).

Nouveaux arbitres

Les clubs inscrivent leurs nouveaux arbitres en ligne jusqu'au **31 mars 2020** au plus tard, via le portail : <https://portal.swissunihockey.ch>.

Une fois inscrits, les arbitres recevront par e-mail leurs données d'accès personnelles pour le portail. Ils devront alors s'inscrire en ligne à un cours de base pour nouveaux arbitres jusqu'au **7 avril 2020** au plus tard.

IMPORTANT:

- L'inscription en ligne est valable et définitive.
- Le club doit conserver le formulaire d'inscription jusqu'à la démission de l'arbitre.
- Le club **ne doit pas** envoyer de formulaire signé ni de copie d'une pièce d'identité !
- L'identité de l'arbitre sera vérifiée lors du cours d'arbitres (se munir d'une pièce d'identité officielle).
- L'inscription d'un nouvel arbitre n'est valable que lorsque le candidat s'est inscrit à un cours et a complété les données de base sur le portail (<https://portal.swissunihockey.ch>), en remplissant tous les champs obligatoires.
- Si un club souhaite inscrire un arbitre résidant à l'étranger, il doit au préalable prendre contact avec le bureau de swiss unihockey.

Lors de l'inscription, veuillez prendre garde de ne pas saisir à nouveau les données d'une personne déjà enregistrée dans le système (par exemple en tant que joueur ou secrétaire de match). Dans ce cas, il faut impérativement reprendre les données de la personne déjà enregistrée.

Le grand avantage de l'inscription en ligne est la répartition des cours immédiate et définitive. Les arbitres savent dès qu'ils ont rempli leur inscription aux cours d'arbitres quelles dates ils doivent réserver pour leur formation.

Arbitres de réserve [*backup*] (grand / petit terrain)

Changement arbitre ordinaire → arbitre de réserve

Les arbitres déjà en fonction qui souhaitent devenir arbitres de réserve doivent, en plus de leur inscription en ligne aux cours, **envoyer au bureau de swiss unihockey le [formulaire](#) prévu à cet effet, et ce jusqu'au 1^{er} mars 2020**.

Conditions :

- **Seuls des arbitres déjà en fonction peuvent être inscrits comme arbitres de réserve.**
- La qualification minimale pour devenir arbitre de réserve est la suivante : **PT : R4 / GT : G4**

La directive détaillée concernant les arbitres de réserve se trouve à la fin du Règlement des arbitres ; il s'agit de la directive RAD9 – Arbitres de réserve.

Arbitres de réserve [*backup*] déjà en fonction (grand / petit terrain)

Les arbitres de réserve déjà en fonction et qui n'ont pas donné leur démission doivent également s'inscrire en ligne à un cours d'arbitre de leur qualification jusqu'au **31 mars 2020**.

Changement arbitre de réserve → arbitre ordinaire

Les arbitres de réserve déjà en fonction qui souhaitent être (ré)engagés en tant qu'arbitres ordinaires doivent, en plus de l'inscription en ligne aux cours, envoyer au bureau de swiss unihockey jusqu'au **31 mars 2020** une demande écrite, avec signature d'un membre du club.

Nouveaux observateurs grand terrain / petit terrain

Les arbitres qui sont en fonction en tant qu'arbitres actifs depuis au moins trois saisons peuvent devenir observateurs (personnes qualifiées pour coacher les arbitres et évaluer leurs prestations), s'ils disposent des aptitudes requises. Tout candidat à cette fonction doit avoir au moins 20 ans révolus et pouvoir attester d'une expérience en tant qu'arbitre durant les trois dernières années. Sur demande motivée adressée au ressort compétent de la Commission des arbitres, pour des motifs justifiés, d'autres candidats peuvent également être admis comme observateurs.

Vous trouverez davantage d'informations ainsi que les formulaires nécessaires sous le lien suivant :

<http://www.swissunihockey.ch/fr/arbitres/observateurs/>

Nouveaux instructeurs

Les arbitres qui sont en fonction en tant qu'arbitres actifs depuis au moins trois saisons peuvent devenir instructeurs pour la formation des arbitres, s'ils disposent des aptitudes requises. Sur demande motivée adressée au ressort compétent de la Commission des arbitres, pour des motifs justifiés, d'autres candidats peuvent également être admis comme instructeurs.

L'aptitude à la fonction d'instructeur peut être vérifiée lors d'un entretien personnel préalable.

Date du cours d'instructeurs : 19 avril 2020 à Kloten (hôtel Allegra)

Les personnes intéressées par ce défi sont priées de s'annoncer au bureau de swiss unihockey, afin qu'elles puissent recevoir les documents d'inscription.

Pour de plus amples informations concernant les exigences et l'activité des instructeurs, veuillez vous adresser au ressort Formation de la Commission des arbitres (skra@swissunihockey.ch).

Inscription aux cours

IMPORTANT ! Délai d'inscription : 31.03.2020

Chaque arbitre ne voit sur le portail que les cours pour lesquels il peut s'inscrire.

L'arbitre doit

- saisir son inscription en ligne via le portail (<https://portal.swissunihockey.ch>) ;
- compléter correctement (ou contrôler) ses données de base et faire les modifications nécessaires en ligne ;
- constamment mettre à jour son numéro de téléphone et son adresse e-mail !

Attention : l'inscription aux *cours pratiques pour tous* se fait désormais également via le portail. L'inscription à un tel cours est facultative. Il est en revanche impératif de participer à un cours obligatoire en plus de ce *cours pratique pour tous*.

Nouveaux arbitres : cours de base grand terrain / petit terrain

Le cours de base dure un jour et a pour but de transmettre les connaissances de base nécessaires à tout arbitre d'unihockey. Chaque candidat arbitre doit en outre passer un examen simplifié au terme de ce cours.

S'inscrire assez tôt

Etant donné que le nombre de participants à certains lieux de formation est limité, nous vous conseillons vivement de vous inscrire en ligne assez tôt. Les cours saisis en ligne, ainsi que leurs dates, deviennent alors immédiatement définitifs pour les arbitres.

Validité de l'inscription

L'inscription d'un nouvel arbitre est valable lorsqu'il

- a saisi en ligne son inscription à un cours ;
- a complété **toutes ses données de base sur le portail**.

IMPORTANT: le candidat arbitre doit indiquer **au moins un numéro de téléphone et une adresse e-mail valide** (qui lui appartienne personnellement, et non une adresse d'un membre du comité).

Par son inscription au cours, le candidat arbitre reconnaît les règlements et directives de swiss unihockey en vigueur.

Inscription au dernier cours de base

Si un candidat arbitre s'inscrit au dernier cours de base disponible (à savoir celui qui a lieu le plus tard dans la période des cours), il doit être conscient du fait qu'il ne pourra pas être arbitre pour la saison à venir s'il ne suit pas ce cours. Cela s'applique également si l'empêchement est dû à des cas de force majeure (maladie, accident, décès dans la famille, etc.). Pour des raisons d'organisation, il ne nous est en effet pas possible de mettre sur pied un cours de remplacement.

Changement entre petit terrain et grand terrain

Les arbitres petit terrain déjà en fonction qui souhaitent désormais arbitrer sur grand terrain peuvent choisir en ligne un « cours de réorientation vers le grand terrain » [dénommé en allemand *Umsteigerkurs GF*] via le portail (<https://portal.swissunihockey.ch>).

Les arbitres grand terrain déjà en fonction qui désirent désormais arbitrer sur petit terrain font part de leur souhait au bureau de la Commission des arbitres (tél. : 031 330 24 40 ; e-mail : skrs@swissunihockey.ch) afin d'être inscrits individuellement à un cours.

Dans les deux cas, il est impératif de remplir le formulaire se trouvant sous le lien suivant et de l'envoyer au bureau de swiss unihockey :

<http://www.swissunihockey.ch/fr/arbitres/formation/administration-des-cours/>

Observateurs / instructeurs

Les observateurs et les instructeurs doivent suivre une procédure d'inscription particulière ; celle-ci est communiquée personnellement par e-mail aux personnes concernées.

Changements de statut d'arbitre

Formulaires

Tous les formulaires concernant les transferts, les dispenses, les démissions et les changements de fonction se trouvent sous les liens suivants (sous la rubrique « Arbitres ») :

<http://www.swissunihockey.ch/fr/administration/telechargement/>

Les demandes de démission et de dispense sont confirmées par le statut correspondant indiqué dans le **carnet d'adresses des arbitres** qui se trouve **sur le portail** (<https://portal.swissunihockey.ch>). Aucune confirmation écrite ne sera envoyée par e-mail.

Démissions

Les arbitres en activité qui souhaitent démissionner de leur fonction d'arbitre doivent envoyer leur démission au moyen du formulaire ad hoc, signé par un membre du club, jusqu'au **1^{er} mars 2020 (cachet de la poste)**.

Dispenses

Les arbitres déjà en fonction ont la possibilité de se faire dispenser pour une saison.

Un arbitre dispensé

- ne compte pas dans le contingent des arbitres ;
- ne doit pas suivre de cours de formation ;
- n'aura pas d'engagements à accomplir.

Une demande de dispense écrite, signée par un membre du club, doit être envoyée au bureau de swiss unihockey jusqu'au **1^{er} mars 2020**.

Transferts

La période de transfert ordinaire s'étend jusqu'au **1^{er} mars 2020 (cachet de la poste)**. Durant ce délai, chaque club est tenu de libérer un arbitre qui a rempli ses obligations (art. 4.4 du Règlement des arbitres).

Transferts durant la période du 2 mars 2020 au 31 juillet 2020 :

Des demandes de transfert de la part d'arbitres peuvent être faites uniquement avec l'accord explicite des deux clubs. La Commission des arbitres se réserve le droit de refuser de tels transferts extraordinaires. Pour un transfert extraordinaire accordé durant cette période, une taxe sera prélevée par l'intermédiaire du juge disciplinaire.

Transferts après le 31 juillet 2020 :

Les demandes de transfert ne seront plus traitées et seront refusées.